Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_040-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-040

SÉANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :
M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :
Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. François LE TOLLEC,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU jusqu'à son arrivée,
Mme Eléna PATY donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Didier LE CORRE.

Absente : Mme Céline LE TENDRE

Secrétaire de séance : Mme Sophie HELIAS

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 29 présents, 34 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 a été adopté par 34 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 2 juin 2026 au 2 août 2026

PLAN ÉDUCATION JEUNESSE

Mme Sophie HELIAS, adjointe au Maire, expose :

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

Vu Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu Le Code de l'éducation, et notamment son article L.212-4 relatif à la charge des écoles publiques par les communes ;
Vu Le projet de Plan Éducation Jeunesse, annexé à la présente délibération ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **27 voix POUR**
7 ABSTENTIONS (Mmes RENAULT, DUPUY, ROSARIO, MM. LE BRIS, LE BRAS, LE BON, POMMIER)

- Approuve le Plan Éducation Jeunesse, annexé à la présente délibération, comme feuille de route stratégique de la Ville de Concarneau pour les politiques municipales relatives à l'éducation, l'enfance, la jeunesse, les accueils de loisirs et la petite enfance.

A Concarneau, le 29 mai 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère